



RAPPORT

Marchés du carbone en République démocratique du Congo

Rapport de Conférence

Katja Biedenkopf et Anastasia Steinlein

1. Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) bénéficie d'un important potentiel pour les projets de crédits carbone, en particulier pour la déforestation évitée. Les crédits carbone offrent l'opportunité de promouvoir des pratiques durables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), de générer des bénéfices économiques pour le pays et de produire des co-bénéfices sociaux. Les 23 et 24 octobre, une conférence sur le marché du carbone en RDC s'est tenue à Kinshasa. Elle a rassemblé plus de 200 acteurs clés des agences gouvernementales, du secteur privé et de la société civile impliqués dans la tarification du carbone en RDC. Au travers de discussions approfondies, les participants ont exploré les étapes essentielles pour établir un marché du carbone durable et de qualité. La plupart des débats se sont concentrés sur le secteur forestier, mais les participants ont également souligné la nécessité de s'intéresser à d'autres secteurs qui offrent de grandes opportunités pour la RDC. Ce rapport résume les principaux résultats de la conférence et formule des recommandations.

2. Opportunités du marché du carbone

Les marchés du carbone dans le secteur forestier ainsi que dans d'autres secteurs peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. Les forêts sont une source et un puits importants de dioxyde de carbone (CO₂). Les marchés du carbone forestier sont donc des outils essentiels pour lutter contre le changement climatique. Les crédits de carbone forestier présentent des avantages supplémentaires, notamment la conservation de la biodiversité, la clarification des droits des populations autochtones et d'autres effets non liés au carbone qui amplifient les effets de refroidissement de la planète. Toutefois, les efforts déployés au niveau mondial pour mettre fin à la déforestation d'ici à 2030 ne sont pas en bonne voie et nécessitent une action urgente.

La demande de crédits carbone a explosé en 2021, mais s'est stabilisée depuis. Les entreprises ne sont pas certaines des déclarations qu'elles peuvent faire sur la base d'achats volontaires de crédits, et les acheteurs s'inquiètent des risques de réputation liés à des crédits de mauvaise qualité. Diverses initiatives, notamment l'initiative des marchés volontaires du carbone (VCMI) et le cadre d'évaluation du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM), visent à répondre à ces préoccupations. Toutefois, la participation des fournisseurs de crédits carbone reste limitée.

A l'avenir, la demande de crédits carbone forestiers devrait provenir des marchés du carbone réglementés, y compris les transactions entre pays en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris et du système de compensation et de réduction des émissions de CO₂ pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), plutôt que de la demande volontaire. Il existe de nombreuses inquiétudes quant à l'intégrité sociale, telles que des allégations de non-respect des droits des peuples indigènes et de partage inéquitable des bénéfices. Pour répondre à ces préoccupations, un consortium de la société civile a élaboré des lignes directrices à l'intention des acheteurs, qui recommandent une approche par portefeuille. Pour garantir l'intégrité, l'efficacité et l'équité des marchés, il est essentiel d'aborder les marchés de crédits carbone au niveau de la juridiction et de s'aligner sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) de la CCNUCC et sur les marchés internationaux de conformité.

Les pays fournisseurs de crédits peuvent s'attendre à une surveillance accrue de la part des acheteurs, ce qui implique d'investir dans les systèmes réglementaires et de s'aligner sur les

rapports de la CCNUCC et les CDN afin d'apaiser les craintes concernant les crédits de mauvaise qualité. La demande se déplace vers des projets faisant preuve d'une grande intégrité juridique et sociale, exigeant la mise en place de règles juridique et un partage équitable des bénéfices. Il est possible que les prix des crédits augmentent, ce qui nécessite des mesures d'intervention pour en capter les bénéfices.

3. Développer des marchés du carbone de qualité en RDC

La RDC dispose d'un capital forestier parmi les mieux classés. Cependant, l'évolution des marchés du carbone dans le secteur forestier du pays est confrontée à des défis liés aux aspects environnementaux et sociaux, ce qui suscite des inquiétudes parmi les parties prenantes. Il est impératif de veiller à ce que ces marchés prospèrent, en mettant l'accent sur la promotion de la transparence, de l'équité et d'un engagement solide des parties prenantes.

L'intégration de la participation active de la société civile et des communautés indigènes apparaît comme un moteur fondamental pour façonner la trajectoire du développement du marché du carbone. Les participants à la conférence issus de la société civile et des communautés indigènes affirment qu'il est essentiel que le gouvernement collabore avec eux et adopte les adaptations nécessaires au cadre réglementaire du marché du carbone, en particulier pour traiter les complexités associées aux dimensions sociales et économiques.

Des efforts sont en cours pour aider les pays africains à améliorer l'intégrité du marché du carbone. L'Initiative africaine pour le marché du carbone (ACMI), qui était représentée à la conférence, fournit un soutien technique, constitue des groupes de travail au sein des ministères et propose un renforcement des capacités pour aider les pays africains à créer des cadres réglementaires efficaces.

4. Principales conclusions et recommandations

La conférence a favorisé le dialogue entre les parties prenantes de divers horizons et a donné lieu à des discussions approfondies en petits groupes thématiques sur les sujets suivants

- a. Le cadre juridique et la gouvernance
- b. L'infrastructure (MRV, transparence, registre)
- c. La participation des parties prenantes et impact social
- d. L'utilisation des revenus et stratégie plus large

Chaque groupe a exploré la situation actuelle en RDC par rapport à son sujet de discussion et a formulé des recommandations qui sont présentées ci-dessous.

a. Le Cadre Juridique et la Gouvernance

La mise en place d'un cadre juridique et d'une structure de gouvernance solides est primordiale pour le bon fonctionnement des marchés du carbone en RDC. Le groupe a

examiné en détail le cadre juridique existant relatif aux réglementations sur l'environnement et le carbone.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Limites du cadre juridique** : Des inquiétudes ont été soulevées concernant les textes juridiques existants. Les processus de développement non participatifs, le manque de considération pour le secteur de l'énergie et l'absence de consensus sur les mécanismes de partage des bénéfices ont été soulignés comme des domaines centraux à améliorer.
- **Loi révisée de 2011 par l'O-L de 2023** : En 2023, une loi datant de 2011 a été modifiée pour inclure les marchés du carbone, l'article 6 de l'Accord de Paris et une taxe carbone. Cependant, de nombreuses incertitudes subsistent quant à la portée et à la nature exactes de cette loi.
- **Autres réglementations et accords** : Divers règlements et accords ont été discutés, principalement en ce qui concerne les projets tels que REDD+ et les mécanismes de traitement des plaintes et des griefs.
- **Création de l'ANRMCA** : Un décret a établi l'Agence Nationale de la Réduction des Mauvaises Conséquences des Activités liées aux changements climatiques (ANRMCA). Cependant, l'ANRMCA n'était pas encore opérationnelle à la date de la conférence rap.

RECOMMANDATIONS

- **Améliorer le cadre juridique** : Réviser et améliorer le cadre juridique existant pour remédier à son caractère incomplet :
 - Procéder à une analyse complète de tous les textes juridiques et réglementaires existants.
 - Le cadre juridique devrait aborder les droits de propriété, en particulier dans les réformes sectorielles en cours sur le régime foncier.
 - Garantir le consentement de la communauté et le partage équitable des bénéfices des projets.
 - Mettre en place des processus transparents, notamment en ce qui concerne le transfert des droits de propriété et les mesures visant à éviter le double comptage.
- **Mettre en œuvre la nouvelle loi de manière efficace**: Assurer une communication et une mise en œuvre efficaces de la loi révisée de 2011 (2023) avec des éléments intégrés du marché du carbone, l'article 6 de l'Accord de Paris et la taxe carbone.
- **Mettre en place une approche unifiée des réglementations** : Créer une approche cohérente des réglementations et des accords, en mettant l'accent sur la transparence et la participation à des projets tels que REDD+, tout en garantissant des mécanismes équitables pour traiter les plaintes et les griefs.
- **Opérationnaliser l'ANRMCA** : Faciliter l'opérationnalisation de l'ANRMCA afin qu'elle remplisse le rôle qui lui est dévolu et qu'elle devienne un point de contact unique bénéficiant d'un ancrage institutionnel.

b. Infrastructure (MRV, Transparence, Registre)

Le maintien de l'intégrité et de la crédibilité des projets de crédits carbone nécessite de solides systèmes de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV). En l'absence de données précises et de processus transparents, la valeur des crédits carbone peut être compromise.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Le MRV est fondamental** : Le MRV (suivi, rapport et vérification) n'est pas simplement une composante optionnelle, mais constitue le fondement de l'ensemble du système, garantissant la transparence et la responsabilité.
- **Les défis de l'évaluation des crédits** : La détermination de la valeur des crédits, en particulier lorsqu'ils sont basés sur le capital naturel dans des régions éloignées et socialement complexes avec des horizons temporels étendus, présente des difficultés considérables.
- **Écart entre l'ambition et la mise en œuvre** : Il existe un écart notable entre l'ambition et l'engagement au niveau politique et la mise en œuvre réelle, les pratiques MRV étant parfois insuffisantes.
- **Progrès progressifs** : Plutôt qu'un changement révolutionnaire, l'accent devrait être mis sur des améliorations progressives. Cela permettrait
 - Une plus grande confiance du marché au fil du temps
 - Un meilleur suivi des efforts de dégradation et de restauration.
 - L'estimation des avantages connexes tels que la disponibilité de l'eau, le risque d'incendie et la biodiversité.
- **Rôle des technologies numériques** : Les technologies numériques facilitent l'accès aux zones reculées, mais leur prix abordable constitue une barrière à l'entrée importante.

RECOMMANDATIONS

- **Établir des protocoles et des cadres** : Il est nécessaire de déterminer les protocoles essentiels et de créer un cadre pour l'utilisation des informations. Le soutien fragmenté devrait être unifié pour fournir une orientation cohérente.
- **Prendre des décisions fondées sur les données** : Les données doivent être le moteur du cycle de reporting, de planification et de mise en œuvre. À l'heure actuelle, l'accès opaque et incohérent aux données, même entre les différents ministères, pose problème.
- **Prendre en compte les aspects culturels** : Le MRV doit aller au-delà de l'infrastructure technique et prendre en compte les approches culturelles et traditionnelles de la collecte et de l'interprétation des données.
- **Propriété et transparence** : Une culture de la propriété des données doit être examinée, afin de comprendre qui possède quelles données et quelle est leur importance pour ces acteurs, en particulier dans les contextes où l'information a une valeur monétaire. Il est essentiel de démystifier les processus de traitement des données.
- **Comparer les crédits aux marchandises** : Il est nécessaire d'examiner comment les crédits carbone se comparent à d'autres marchandises et de définir un "crédit noté AAA" pour garantir une compréhension et une évaluation claires de la valeur des crédits.

c. Participation des Parties Prenantes et Impact Social

Les projets de crédit carbone durables et crédibles reposent sur l'implication significative des communautés locales et des parties prenantes. Il est essentiel de répondre aux préoccupations sociales et environnementales.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Processus et acteurs au niveau national** : Les consultations, les processus inclusifs et la transparence des données font partie intégrante du développement des marchés du carbone au niveau national, impliquant une série d'acteurs tels que la société civile, le secteur privé et les ministères sectoriels.
- **Processus et acteurs au niveau local** : La gouvernance locale, le partage des revenus et les activités de sensibilisation sont des éléments clés du développement des marchés du carbone au niveau local, avec la participation des comités de développement locaux, des concessionnaires, des églises et des écoles.
- **Pas d'approche unique** : La complexité et le caractère unique de chaque projet de marché du carbone exigent une approche flexible et adaptable. Il n'existe pas de solution universelle. Les stratégies doivent être adaptées au contexte spécifique et aux besoins du projet.

RECOMMANDATIONS

- **Améliorer la collaboration** : Favoriser une collaboration accrue entre les niveaux national et local afin de garantir l'alignement et l'efficacité des processus de développement du marché du carbone.
- **Adapter les structures de plainte** : Évaluer et adapter les mécanismes de plainte et de retour d'information existants, en particulier ceux mis en place dans le cadre des projets REDD+, afin de les aligner sur les exigences et les complexités des marchés du carbone. Cela permettra de s'assurer que les préoccupations relatives aux activités des marchés du carbone sont prises en compte.
- **Compenser les pertes de revenus** : Étudier et mettre en place des mécanismes de compensation des communautés locales pour toute perte potentielle de revenus résultant des activités du marché du carbone. Cela peut contribuer à maintenir le soutien local et l'adhésion à ces initiatives.

d. Utilisation des revenus et stratégie plus large

Les revenus des crédits carbone peuvent être une incitation à favoriser le développement durable et la conservation de l'environnement en RDC.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Génération de revenus** : Les participants à la conférence ont convenu que l'État a le droit de prélever des taxes sur les revenus du marché du carbone. Cependant, il est nécessaire de parvenir à un large consensus et de mener des consultations inclusives afin d'obtenir le soutien nécessaire à une telle collecte de revenus. Il est important de reconnaître que l'incertitude des niveaux de revenus rend difficile la prévision du montant des recettes et donc du nombre de projets qui peuvent être soutenus par ces recettes.

- **Transparence** : La transparence nécessite un examen approfondi et des structures améliorées pour garantir que les fonds sont alloués là où ils sont nécessaires. Des mesures de communication efficaces sont essentielles à ce processus.
- **Partage des bénéfices au niveau local** : Garantir un partage efficace des bénéfices au niveau local est un facteur crucial pour la réussite des initiatives du marché du carbone, en soulignant l'importance d'une distribution équitable des bénéfices générés par le marché du carbone au sein des communautés.

RECOMMANDATIONS

- **Partager les revenus** : L'élaboration d'un plan de développement consensuel pour les régions sélectionnées est essentielle pour déterminer l'allocation des fonds. Les plans de partage des bénéfices doivent être accompagnés d'une stratégie de gestion des conflits. La vigilance du gouvernement en cas de mauvaise gestion est encouragée.
- **Encourager la participation du secteur privé** : Il est essentiel d'encourager la participation du secteur privé. Si le secteur privé participe activement, il peut contribuer à soutenir l'initiative et à promouvoir sa longévité.
- **Renforcer les capacités** : Fournir un soutien au renforcement des capacités des acteurs locaux afin qu'ils s'engagent efficacement dans les activités du marché du carbone et qu'ils comprennent mieux le partage des revenus et les opportunités économiques alternatives.